Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire
Attainville - Moisselles

**2 Rue Daniel Renault 95570 ATTAINVILLE**
**☎ 01.39.91.05.36**
**Sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com**

**Attainville le 20 Juin 2025**

# NOTE AUX PARENTS D'ELEVES DE MOISSELLES EMPRUNTANT LE CAR DE RAMASSAGE SCOLAIRE A DESTINATION DU COLLEGE AIME CESAIRE D'EZANVILLE

**Le SITSAM Organisateur du transport scolaire (O.L.) et la CFTM (Compagnie Francilienne de Transport et de la Mobilité) vous informent que les inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 auront lieu en Mairie d'Attainville et en Mairie de Moisselles aux dates et horaires des permanences indiqués dans ce courrier.**

## A) MODALITES D'INSCRIPTION

1) **Remplir le formulaire d'inscription édité par IDFMobilités (joint au dossier) . Attention contrairement à ce qui est indiqué sur la fiche ne pas envoyer de dossiers par courrier, aucune inscription en ligne ni paiement n'est possible pour le collège d'EZANVILLE, vous devez vous rendre aux permanences.**

**Noter impérativement une adresse mail valide en MAJUSCULES sur la fiche, les informations de modification d'horaires, de problèmes de cars sont transmis uniquement par ce biais. Un test adresse sera effectué, si vous ne recevez pas ce message test merci d'envoyer un mail en précisant vos coordonnées à l'adresse : sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com.**

2) **Prendre connaissance des conditions générales d'utilisation éditées par IDFMobilités (verso de la fiche d'inscription), le tarif de renouvellement d'une carte en cas de perte ou de vol est fixée à 20 €, les demandes sont à faire par mail (adresse du SITSAM) ou en Mairie d'Attainville (formulaire spécial).**
**PRENDRE EGALEMENT CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR REGIONAL**

3) **Venir en MAIRIE d'ATTAINVILLE ou de MOISSELLES (peu importe votre commune de résidence), les inscriptions seront prises uniquement par la secrétaire de la CFTM aux DATES et HEURES DE PERMANENCES INDIQUEES CI-DESSOUS, (aucune inscription ne sera acceptée par courrier ou par les secrétaires des Mairies d'Attainville ou de Moisselles).**

4) **Remettre le paiement de 30 € (part familiale) uniquement en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Le Tarif fixé par la commission ordinaire du Conseil Départemental (Juin 2025) est de 120,93€, la commune de Moisselles s'est engagée à prendre à sa charge 90,93€ par élève (75% du montant de la part familiale).**

5) **Apporter la copie d'un justificatif de domicile (qui sera conservée), la fiche d'inscription complétée. Ne pas apporter de photo.**

6) **Si vous l'avez, apportez le carnet de correspondance du collège, nous collerons une vignette de transport scolaire avec le numéro de la carte, en cas d'oubli ou de perte cela permet au chauffeur d'autoriser provisoirement la montée dans le car.**

7) **L'inscription sera informatisée par la secrétaire des Cars CFTM - Site Internet IDFMobilités/Pegase3 -**

8) **La confirmation de l'inscription sera validée en ligne. IDFMobilités vérifie que l'élève réside** à plus de 3 km de son établissement ou a un parcours dangereux**.**

**B) EDITION et RECEPTION de la CARTE DE TRANSPORT**

**1) La carte sera éditée par la CFTM et envoyée dans les 5 jours par courrier.**
**La carte appelée carte « SCOL'R » est de couleur rose/lavande. Contacter rapidement le SITSAM par mail en cas de non-réception dans les 5 jours.**

**Vous devez coller une photo, découper le coupon joint au courrier et rabattre le film plastique collant pour qu'elle soit valide.**

**Une carte sans photo et sans le coupon n'est pas valable.**

**2) Le premier jour des permancences pendant la première heure il y a beaucoup d'attente.**
**3) Présentation obligatoire de la carte à partir du 1er Octobre 2025 (date de présentation aux chauffeurs). Pendant le mois de septembre l'élève devra présenter son cahier de correspondance (ou sa carte dès réception) indiquant qu'il habite bien à Attainville ou à Moisselles.**
**4) Si l'enfant cesse d'utiliser le transport scolaire, la carte devra être envoyée au SITSAM en Mairie d'Attainville.**

**C) INFORMATIONS PAR MAIL**

**Vous remerciant par avance, je reste à votre diposition par mail sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com**

**Je souhaite à votre enfant ou a vos enfants une excellente année scolaire 2025/2026 et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.**

**M. CITERNE Yves**
**Maire d'ATTAINVILLE,**
**Président du SITSAM**

## INSCRIPTIONS

## AUX PERMANENCES en MAIRIE d'ATTAINVILLE et de MOISSELLES

**(Peu importe votre commune de résidence, vous pouvez venir à la permanence de votre choix)**

| JOURS | MATIN | A.MIDI |
|---|---|---|
| MERCREDI 27 Août | 9h00 à 11h45 à Attainville | 14h00 à 16h45 à Moisselles |
| SAMEDI 30 Août | 9h30 à 11h45 à Attainville | |
| MERCREDI 10 Septembre | 10h à 11h45 à Moisselles | 14h00 à 16h45 à Attainville |
| SAMEDI 13 Septembre | 10h à 11h45 à Moisselles | |